

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE -SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES
SERVICE
POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024 AUT 052

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-3,
- Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- Vu l'Art. L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande de M. [REDACTED] en date du 15/02/2024,
- Considérant la demande de M. [REDACTED] d'occuper temporairement le domaine public sur le bas-côté de la Rue Digue Level lors d'un repas de mariage le 15/06/2024 au 1 bis Rue des Dunes à Gravelines.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune,

A U T O R I S E

Article 1 : M. [REDACTED] est autorisée à occuper temporairement le domaine public lors d'un repas de mariage le 15/06/2024 au 1 bis Rue des Dunes à Gravelines. Les invités seront autorisés à stationner leurs véhicules sur le bas-côté de la Rue Digue Level (hors trottoir) avec vigilance sur la sécurité sur la voie publique.

Article 2 : La mise en place de la signalisation incombe au pétitionnaire.

Article 3 : Le demandeur répondra des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 4 : La réglementation édictée dans le présent arrêté sera publiée et affichée dans les conditions habituelles.

.../...

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES

M. le Commandant de Police Nationale

M. le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES

M. le Chef de Service de la Police Municipale

Le demandeur

Fait à Gravelines, le

26 FEV. 2024

Le Maire,



Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE LE : 26/02/2024